



## Convention de Coaching

### Entre

L'étincelle-coaching  
Karine Rapold,  
Les Croix-Blanches 9  
1164 Buchillon

ET

Nom :  
Prénom :  
Adresse :  
Téléphone :

### Introduction :

Cette convention de coaching définit les conditions de la collaboration entre la coach et la famille. Elle vise à assurer une relation professionnelle, respectueuse et claire pour les deux parties.

### 1. Objectifs du coaching :

Les objectifs du coaching seront conjointement fixés lors de la première séance de coaching.

### 2. Engagement des deux parties :

La coach s'engage à :

- Écouter et à soutenir les familles en leurs proposant des outils adaptés à la situation,
- Avertir les clients quand elle pense que son suivi devrait être soutenu par un médecin ou autre thérapeute.
- Adapter son suivi au besoin de la famille.

Le client s'engage à :

- Tester les outils proposés par la coach, dans la mesure du possible
- Participer activement à son suivi et à la mise en œuvre des solutions discutées.

### 3. Clause de responsabilité :

La coach n'est en aucun cas responsable de l'absence de progrès si la personne



accompagnée choisit de ne pas mettre en pratique les outils ou les solutions proposées.

« Quand on est assis sur un cactus, on peut choisir de rester, ou alors de se lever et de changer de place »

#### **4. Confidentialité :**

La coach s'engage à respecter les règles du secret professionnel et à ne divulguer aucun renseignement concernant le client sans autorisation de sa part.

#### **5. Évaluations des besoins :**

Une évaluation initiale sera effectuée afin de définir les besoins du client et adapter les moyens aux objectifs fixés. Celle-ci sera régulièrement révisée en fonction de l'avancée du suivi. La fréquence des séances sera discutée et choisie d'un commun accord entre la coach et le client.

#### **6. Honoraires et modalités de paiement :**

Le client s'engage à payer des honoraires de 130.-/ heure ou le montant décidé lors de la prise du pack de 3 ou 5 heures. Ce montant est à payer cash ou par twint.

Les montants payés du pack ne sont pas remboursés.

La coach s'engage à fournir une facture ou un document attestant le paiement, selon la demande du client.

#### **7. Validités des packs :**

Les packs de séances proposés par la coach sont valables pour une durée de 6 mois à compter de la date d'achat. Passé ce délai, les séances non utilisées ne pourront être ni reportées, ni remboursées.

Le client est responsable de planifier et d'utiliser ses séances dans les délais impartis.

#### **8. Absences et annulations :**

Le client avise de son absence 24 heures à l'avance. Dans le cas contraire, il paie les honoraires prévus pour la durée de sa séance.

#### **9. Arrêt du coaching :**

Le client, en concertation avec la coach, évaluera la fin de l'accompagnement en fonction des progrès réalisés.

La décision de mettre fin au suivi devra être prise lors d'une séance.

#### **10. Gestion de dossier et supervision :**

La coach s'engage à noter ses observations et à rédiger des comptes rendus de séances. Le dossier sera conservé 10 ans suivant la fin du suivi.

##### *Supervision :*

Dans le cadre de son travail, la coach peut avoir recours à un professionnel en supervision. Lors de ces échanges, la coach est autorisée à décrire une situation, sans toutefois divulguer d'informations permettant l'identification du client. Le superviseur est aussi soumis aux règles de confidentialité.



**Consentement éclairé :**

Je déclare avoir lu, compris et accepté les termes de la présente convention de coaching.

Nom & Prénom du client :

Lieu & Date :

Signature du client :

Karine Rapold, infirmière et coach familiale, pour l'étincelle-coaching:

Lieu & date :

Signature :